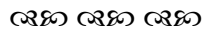


Communiqué de la Conférence Internationale des Ordres et des Organismes d'Attributions Similaires



Paris, le 8 février 1995

La Conférence Internationale des Ordres et des Organismes d'Attributions Similaires réunie à Paris le 6 février 1995, ayant pris connaissance des pressions imposées à certains médecins :

- constate que l'amputation des mains et des pieds pour vol, l'amputation des oreilles pour insoumission ou désertion et le marquage du front au fer rouge pour ces délits constituent des châtiments cruels inhumains et dégradants,
- déplore que des amputations et marquages aient déjà été pratiqués et cela au mépris des droits de l'homme et que des médecins soient contraints de les effectuer,
- demande que cessent ces pratiques et que soient respectées les obligations éthiques des professionnels de santé qui ne peuvent que refuser d'appliquer de telles peines.